

## Conditions générales du « Challenge ».

### Article 1 : Objet

Dans le cadre de son activité, la société Thedra Ouest, Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de 22.000 euros, dont le siège se trouve 6 avenue des Lions 44800 SAINT HERBLAIN immatriculée au RCS Nantes sous le numéro 507 402 501 propose un challenge à tous les intérimaires inscrits dans ses agences.

### Article 2 : Les modalités de participation

Ce challenge est ouvert à tous les intérimaires inscrits dans les agences Thedra.

Les intérimaires seront évalués sur :

- Le nombre d'heures travaillés durant le mois
- Le nombre de jours de travail effectués
- Le nombre de jours disponibles pour Thedra (Semaine et/ou weekend)
- La satisfaction du client et de la Société Thedra
- Le comportement (tenue, ponctualité, absence, etc...)
- ...

Sachez que tout compte !

Les 20 premiers intérimaires (toutes agences confondues) répondant à l'ensemble de ces critères se verront remettre un lot (voir section ci-dessous). Les autres auront une récompense pour avoir participé à ce challenge.

La société Thedra Ouest se réserve le droit de procéder à tout contrôle sur le respect de cette règle par les intérimaires.

### Article 3 : Les dotations

Les lots de ce challenge sont : 1 Télévision Ecran plat (valeur marchande approximative de 200 euros), 1 GPS (valeur marchande approximative de 90 euros), 1 appareil photo Numérique (valeur marchande approximative de 75 euros), 3 iPod Shuffle (valeur marchande approximative de 56 euros chaque), 4 places pour le Puy du Fou (valeur marchande approximative de 40 euros chaque), des chèques carburants (valeur marchande allant de 5, 10 à 15 euros) et des chèques cadeaux.

Les autres récompenses pouvant être des stylos, des portes clés... à l'effigie de Thedra.

### Article 4 : Mise à disposition des lots

Les gagnant(e)s seront informé(e)s par tout moyen, par la société Thedra Ouest courant octobre 2010 de la remise des lots.

### Article 5 : La durée du challenge

Ce challenge concerne tous les intérimaires des agences de Thedra du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2010.

Chaque mois, une liste provisoire des « potentiels gagnants » sera diffusée sur le site internet <http://www.thedra.fr> et auprès de chaque intérimaire lors de la remise de son bulletin de salaire.

Fait à Saint Herblain le 11 Juin 2010

Signé par le Gérant de Thedra Ouest.

